Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 1 (1909)

Heft: 6

Artikel: L'action directe [fin]

Autor: Sigg, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de ces chiffres, nous devons ajouter que la Suisse a expédié encore 1900 francs = 1357 couronnes depuis le 18 septembre et que nous pourrons probablement expédier une même somme jusqu'à la fin de cette semaine. Cela fera donc en chiffre rond 20,000 francs que la Suisse aura fournis. Ce n'est certes pas trop, mais en comparant ce chiffre avec ceux des autres pays, surtout avec ceux de l'Amérique et de l'Angleterre, nous ne faisons pas trop mauvaise figure. Il faut aussi ajouter que les pays scandinaves et le Danemark possèdent une convention spéciale déterminant les secours réciproques en cas de conflits graves. Enfin, on doit aussi tenir compte de ce que l'Allemagne, l'Amérique et l'Angleterre comptent 40 fois, l'Autriche 10 fois et la France au moins 6 fois plus d'ouvriers syndiqués que la Suisse et finalement, il reste à faire remarquer que sur les 20,000 francs, la Suisse allemande a fourni plus de 19,000 et toute la Suisse romande ensemble n'arrive pas à réunir mille francs.

Dans tous les cas, on peut dire que la classe ouvrière organisée en Suisse n'à pas mal fait son devoir jusqu'ici et on est en droit d'espérer qu'elle continuera à le faire.



L'ACTION DIRECTE.

Par Jean Sigg.

(Fin.)

Il est un point encore sur lequel on ne saurait trop insister. Les partisans de l'action directe, en Suisse, que l'on ne rencontre plus guère que chez les anarchistes et les syndicalistes antiparlementaires, affirment à l'envi que la classe ouvrière française tout entière marche derrière eux. C'est là une erreur, involontaire, je veux bien le croire.

En effet, voici ce qu'écrivit Renard, du *Textile*, en réponse à certaines affirmations de Pouget, un des militants les plus accentués de la C. G. T., à la date du 25 novembre 1906:

« Eh oui, les syndicats existaient avant la loi de 1884, mais combien peu nombreux? Ils ne jouissaient que de la tolérance en raison de laquelle ils étaient sans cesse traqués et persécutés par le patronat et la police. Et aujourd'hui, avec la loi actuelle, chaque fois que pour employer la méthode préconisée à Bourges par le citoyen Pouget, de la mise en demeure à l'action directe, de l'action directe à la révolte, et de celle-ci à la grève générale révolutionnaire expropriatrice, les syndicats sortiront de la légalité, le gouvernement laissé entre les mains de la bourgeoisie capitaliste par l'indifférence des travailleurs et la propagande abstentionniste aidant, faite dans les syndicats par les libertaires, ceux-ci seront refoulés dans la légalité par les forces de police et d'armée dont dispose la classe ennemie.

C'est pour cela que nous préconisons l'action trinitaire: syndicale, coopérative et politique, afin d'obtenir par le syndicat des journées plus courtes, de plus hauts salaires, des mesures d'hygiène toujours plus efficaces et de faire aussi l'éducation des camarades, par la coopérative, des avantages et des ressources utiles dans la lutte que le prolétariat a à livrer à la société actuelle, et des aptitudes administratives qui ne seront pas nuisibles à une bonne administration de la société collectiviste ou communiste de demain, par l'action électorale des lois avantageuses et réformatrices, telles que celles sur le repos hebdomadaire, la réduction toujours constante des heures de travail, l'assurance des ouvriers contre les acci-

dents, le contrat collectif substituant la lutte des collectivités aux persécutions patronales dont les militants conscients, les éducateurs de leurs semblables sont toujours les victimes, sous prétexte qu'ils sont des meneurs ou des fauteurs de troubles, et permettant enfin au prolétariat de mettre la main sur l'outil qui lui manque: le pouvoir central pour opérer la remise à la société des moyens de production, d'échange et de consommation. Tant que le prolétariat n'aura pas fait cette besogne préalable, vous pourrez, dans une ville où les ouvriers sont assez organisés, tenter la reprise de l'outillage; mais vous serez assiégés par les forces policières et militaires restées entre les mains de la classe capitaliste par sa possession du pouvoir central et des moyens de communication rapides alors que vous resterez isolés et qu'on vous réduira à merci.

Oui, les travailleurs, après une élection victorieuse, rentrent aussi à l'usine en salariés, de même qu'après toute grève victorieuse, ils sont encore des salariés, mais en poursuivant la lutte contre la classe capitaliste sur tous les terrains, nous assurons sa déchéance finale, tandis qu'avec votre négation de l'action électorale et politique vous lui laissez entre les mains le moyen de vous écraser en paquets, comme il en a été pour la commune de Paris.

Avec la méthode de l'action syndicale et révolutionnaire, le syndicat suffisant à tout, ceux qui la pratiquent font forcément de la politique. Quand on fait de l'antiparlementarisme, on fait de la politique, quand on préconise l'abstentionnisme, on fait encore de la politique et, quand dans le syndicat, on fait de l'anticléricalisme, de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme, on ne respecte pas la liberté d'opinion du syndiqué croyant, du syndiqué nationaliste ou patriote dont on blesse les convictions politiques ou philosophiques.

Avec notre méthode trilatérale de l'action syndicale, coopérative et politique, nous divisons le travail en laissant au syndicat ce qui est de son ressort, à la coopérative ce qui est du sien, au groupe d'action politique et électorale sa besogne toute indiquée. Dans le nord cette triple action est employée, les trois moyens sont pratiqués souvent par les mêmes hommes sans qu'ils se mélangent ou se confondent; ils se juxtaposent, tout en nous permettant de diviser le travail de recrutement et d'affranchissement du prolétariat, et nous ne portons ainsi atteinte à aucune opinion ni à aucune conviction, puisque l'on peut encore être syndiqué ou coopérateur sans être socialiste.»

Ne reconnaît-on pas là le langage sérieux que les organisations qui ne sacrifient pas aux formules ont toujours tenu?

En résumé, et pour terminer, l'action directe fut un avortement, si nous nous souvenons ce qui en fut dit au Congrès de Bourges. Et elle ne pouvait ne pas être un avortement, parce que:

1º La lutte pour une amélioration des conditions du travail — réduction de la durée de la journée, augmentation du salaire, limitation des heures supplémentaires, etc. — ne peut être entreprise pour tous les métiers à la fois, du fait que les conjonctures économiques ne sont pas les mêmes, pour tous, au même moment. Il faut laisser à chaque métier le soin de choisir son heure.

2º Au moment d'une grève, il est sans doute facile dans un mouvement d'enthousiasme, d'entraîner avec soi les ouvriers qui jusqu'à ce moment sont restés en dehors de l'organisation professionnelle. Mais une fois le travail repris, nombreux sont ceux qui reprennent le travail aux anciennes conditions, à l'insu même de leur syndicat. Il arrive trop souvent aussi que ce sont ces mêmes éléments qui, si la grève est de quelque durée et si les secours en argent sont maigres, constituent les syndicats jaunes, le pire sabot du mouvement ouvrier. Nous en avons eu de nombreux exemples, dans la Suisse romande, au cours des événements de l'année 1907.

3º Admettant même que par l'action directe les ouvriers obtiennent la journée de huit heures, tous ceux qui ont quelque peu vécu de la vie ouvrière savent par expérience que le difficile n'est point d'arracher au patronat certains avantages, mais bien de les conserver. Car, pour cela, il faut une organisation dans laquelle la solidarité ne soit pas un mot seulement, il faut de la discipline de tous les instants, dans toutes les occasions. Et cette discipline est juste à l'opposé des emballements passagers des moments de lutte, de guerre ouverte avec le patronat.

4º Les organisations professionnelles ouvrières doivent porter aujourd'hui tous leurs efforts sur l'amélioration de la condition économique des ouvriers les plus mal situés, sur la constitution en syndicats des ouvriers « non qualifiés ». Or, dans un mouvement général, ce sont ceux-là qui, non seulement sont les plus difficiles à y amener, mais encore les plus enclins à lâcher tout, au premier échec. Les entraîner à la bataille, sans les avoir préalablement sérieusement organisés, est pure folie. Toute l'histoire du travail est là pour montrer qu'ils sont capables d'un temporaire mouvement de révolte, mais qu'il ne faut pas compter sur eux pour une action sérieuse et continue.

5° C'est une naïveté sans exemple aussi que de croire que les patrons vont ainsi se rendre sans aucune lutte. Ils ont pour eux la puissance politique et économique; et il est enfantin de croire qu'ils se laisseront ainsi surprendre sans être prêts à la lutte. Au contraire, depuis quelques années, au lieu de se cantonner sur le terrain de la défensive, ils prennent hardiment l'offensive. La preuve en est dans leurs lois contre les grèves, dans l'organisation toujours plus précise des listes noires, dans leur opposition déterminée à toute amélioration de la loi fédérale sur les fabriques, etc.

Admettons même que par l'action directe ils soient surpris, non préparés, et obligés de céder. Ils le feront, pour un instant; mais bientôt ils auront retrouvé l'occasion propice de réduire à néant les quelques conquêtes d'une classe ouvrière enivrée, peut-être par un succès inattendu, et qui se sera endormie dans les délices de Capoue. Et, mieux au courant que les salariés du marché du travail, ils sauront choisir le bon moment.

6° Croire que l'action directe puisse porter atteinte au système de la production et de la propriété capitaliste, c'est commettre une grosse erreur. Elle peut tout au plus conduire à une désagrégation rapide des

forces ouvrières et renforcer, au contraire, la puissance de réaction de la bourgeoisie. Au lieu de l'action continue, ce qui ne veut nullement dire: action lente, ce serait de l'action par soubresauts, sans lignes directrices, sans principes.

La société resterait la même. Seule la classe ouvrière verrait sombrer sa conscience naissante.

Nous avons de meilleure besogne à faire, en Suisse, que de copier servilement tout ce qui passe par l'imagination de quelques libertaires.

Dans cette modeste analyse de l'action directe et de ses conséquences, je me suis délibérément tenu sur le terrain de l'organisation professionnelle. Mais, je ne voudrais pas terminer sans rappeler ces déclarations si vraies d'un homme politique français qui, depuis bientôt quarante ans, a lutté pour la cause ouvrière, Jules Guesde:

« L'action directe, la grève, bousculer les soldats, pendre les patrons, mettre la main sur l'usine, la belle victoire. Vous n'aurez que changé les propriétaires. La propriété n'en restera pas moins privée.

C'est la théorie anarchiste cela, la vieille musique que nous connaissons et qui pour avoir changé d'instrument n'en reste pas moins la même chanson....

Tout cela est de la fantaisie.

La bourgeoisie n'a peur ni du syndicalisme outrancier, ni de l'antimilitarisme de fantaisie, mauvaise littérature, action néfaste qui embarrassent notre route, paralysent notre marche, et c'est pourquoi je parle avec colère, avec indignation, de ces tentatives de déviation qui se donnent des allures révolutionnaires et nous font perdre des années de propagande.

Il faut que tous les travailleurs soient dans leurs syndi-

cats pour l'amélioration immédiate de leur sort.»

L'action directe et l'antimilitarisme, comme le comprennent certains, sont des maladies dont la classe ouvrière se guérira, en même temps qu'elle se libérera de méthodes de combat qui la conduiraient à la ruine.

Jean Sigg.

Notes statistiques.

La Coopération en Europe.

Voici les chiffres d'affaires réalisés en 1908 par les organes centraux des coopératives de consommation dans les diverses nations européennes:

res diverses		110	-	0	,,,,,	Ü	Affaires en francs	Par habitant
Angleterre							619,664,000	19,25
Ecosse .							190,086,000	39,75
Allemagne							74,833,000	1,75
Danemark							51,236,000	19,25
Suisse							14,355,000	4,15
Hongrie .							12,663,000	0,575
Autriche .	i zaky Snori						9,757,000	0,327
Finlande .							8,825,000	3.45
France							4,881,000	1,25
Belgique .							2,875,000	0,375
Suède							2,861,000	0,475
Hollande .							1,765,000	0,30
Russie							521,000	0,03
Norvège .							251,000	0,223
Maria de la Companya							The wife of the property of the second	AND THE PERSON OF